

Ordre de clôture d'un compte épargne garantie loyer auprès de la Banque Valiant SA

Détenteurs du droit de disposer selon l'art. 257e CO : le/la locataire et le bailleur **collectivement à deux**. Le dépôt de garantie ne peut être restitué qu'avec l'accord des deux parties ou sur la base d'un commandement de payer non frappé d'opposition ou d'un jugement exécutoire.

N° de compte :	Banque Valiant SA FSU/KOK Case postale 3001 Berne
-----------------------	--

Objet de location	
Rue, n° :	NPA, localité :
Montant de la garantie :	Résiliation pour :

Virement/s
Frais d'annulation : CHF 15.00 sauf si la relation d'affaires reste au nom du titulaire du compte
Le compte épargne garantie loyer est à clôturer, et le solde à verser comme suit :

Nom titulaire du compte	Nouvelle adresse
Montant	
N° IBAN	
Nom et adresse de la banque	

Nom bailleur ou régie immobilière	
Montant	
N° IBAN	
Nom et adresse de la banque	

Remarques

Signature(s)	Signature(s)/Timbre
Lieu et date :	Lieu et date :

Locataire/s (titulaire/s du compte)	Bailleur ou régie immobilière
-------------------------------------	-------------------------------

Veuillez retourner le formulaire dûment complété et signé par toutes les parties à l'adresse indiquée en haut à droite.